



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/003
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord du quai du Tonkin, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5794 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et de tracteurs Poids-Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, Monsieur JEAN SOLLOY, entrepreneur individuel, dont le siège social est situé 176 rue des Fontaines 76550 HAUTOT-SUR-MER, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dieppe sous le numéro SIREN 342 259 330, est le seul à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et Monsieur JEAN SOLLOY ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-107 portant sur la dépendance susvisée le 23 janvier 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 400 m² environ situé au Nord du quai du Tonkin, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-107 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.